

ARTICLE 1 – RESPONSABILITÉS

L'Épicerie Solidaire « La Grange » est un lieu d'aide alimentaire en libre choix, un espace d'animation, d'accompagnement et de lien social.

Dans cet espace, le n'est pas possible de fumer et les animaux domestiques ne peuvent y pénétrer.

Toute personne fréquentant l'épicerie doit être en état de sobriété.

Chacun se doit de respecter la discrétion à l'égard de tous.

ARTICLE 2 – PUBLIC

Les clients doivent être à jour de leur participation financière.

Les clients doivent prendre rendez-vous pour acquitter leur participation financière.

Les clients se doivent de respecter le travail des intervenants, des bénévoles et des salariés.

Les clients doivent disposer des contenants adaptés aux marchandises qu'ils achètent.

Au cas où un client de l'épicerie est dans l'impossibilité de se déplacer, les dossiers étant nominatifs ; il devra mandater une personne de confiance et en avvertir le référent de l'épicerie.

ARTICLE 3 – ENCADREMENT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Les salariés présents sont les garants du bon fonctionnement de l'épicerie et des activités qui y sont proposées.

Les bénévoles se doivent de respecter les objectifs et missions qui leurs confiées.

Les bénévoles s'engagent à respecter la confidentialité.

Les bénévoles ne feront aucun profit direct ou indirect.

Les bénévoles accueillent tous les clients sans distinction.

Les bénévoles se doivent de suivre les formations qui leurs sont proposées.

Les intervenants extérieurs doivent le respect aux clients, bénévoles et salariés.

Ils doivent faire preuve de confidentialité.

Les salariés s'engagent à respecter la confidentialité envers tous les publics.

Les salariés s'engagent à proposer des temps de réunion et de formation aux bénévoles.

Les salariés sont à l'écoute de tous.

Les salariés s'engagent à régler les différents éventuels entre les personnes concernées.

ARTICLE 4 – DATES, HORAIRES ET LIEUX

L'épicerie « La Grange » est située rue de Lansac ouest.

Les horaires d'ouverture de l'épicerie sont :

Mardi 13:30/17:30

Vendredi 13:30/17:30.

ARTICLE 5 – HYGIENE ET SANTE

Les personnes amenées à fréquenter l'épicerie s'engagent à respecter les règles élémentaires d'hygiène et de sécurité alimentaire.

ARTICLE 6 – MODALITÉS DE TRANSPORT

Le co-voiturage est privilégié lorsque des clients rencontrent des difficultés liées à la mobilité. Toutefois des navettes organisées et gérées par la MdP peuvent être mises en place.

ARTICLE 7 – ARRIVÉE ET DÉPART SUR LES ACTIVITÉS

Les bénévoles et les salariés ainsi que les participants aux activités extérieures doivent arriver cinq minutes au moins avant l'heure de début.

ARTICLE 8 – CONTACTS

Le responsable de l'épicerie est Pascal Masson 07.68.02.74.32.

En son absence veuillez contacter Mélanie Champion 06.81.83.81.21,

et/ou Tiphaine Bodet 06.43.22.91.49.